



Saint-Loup-Lamairé, le 27 septembre 2017

**Compte-rendu de la réunion de Bureau de la CLE du SAGE Thouet**  
**Le 26/09/2017 au SMVT, à Saint-Loup-Lamairé**

Personnes présentes :

*Membres du Bureau de la CLE :*

**Olivier CUBAUD**, Président du Syndicat Mixte de la Vallée du Thouet et de la CLE du SAGE Thouet  
**Hubert BAUFUMÉ**, Vice-Président de la Communauté de Communes du Pays Loudunais et 2<sup>nd</sup> Vice-Président de la CLE du SAGE Thouet  
**Jocelyne MARTIN**, Conseil Départemental du Maine-et-Loire  
**Pierre BIGOT**, Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive  
**Alain MOREAU**, FDPPMA de Maine-et-Loire  
**Jean-Christophe POUVREAU**, Association des Irrigants de la Vienne  
**François JENOT**, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée  
**Laurence LACOUTURE**, DREAL Nouvelle-Aquitaine  
**Florence BARRE**, Agence de l'Eau Loire-Bretagne  
**Frédéric NADAL**, DDT des Deux-Sèvres

*Autres participants :*

**Jocelyn ADAM**, Technicien SAGE Thouet  
**Pierre PÉAUD**, animateur SAGE Thouet

Personnes excusées/absentes :

**Sophie TUBIANA**, Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente de la CLE du SAGE Thouet  
**Esther MAHIET-LUCAS**, Conseil Départemental des Deux-Sèvres  
**Nicolas GAMACHE**, Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine  
**Robert GIRAULT**, Commune d'Argentonay  
**Claude DEVAUD**, Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine  
**Louis PERRIN**, Syndicat des Propriétaires Fermiers Exploitants d'Étangs Poitou Vendée  
**Jean-François LUQUET**, Agence Française pour la biodiversité

M. CUBAUD accueille les participants et les remercie d'être présents à cette réunion du Bureau de la CLE du SAGE Thouet. Un tour de table est effectué puis l'ordre du jour est énoncé, à savoir :

1. **Cahier des charges de l'étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**
2. **Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont**
3. **Résultats inventaires « Zones Humides » de la Communauté de communes du Thouarsais**
4. **Information renouvellement de la CLE**
5. **Questions diverses**

1. **Cahier des charges de l'étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**

Pierre PÉAUD rappelle que la CLE du SAGE Thouet a validé le 1er juin 2016 le diagnostic du SAGE. Afin de permettre la poursuite de l'élaboration du SAGE, la prochaine étude consistant à élaborer les scénarios tendanciel et alternatifs et permettre le choix de la stratégie du SAGE doit être lancée.

Un projet de cahier des charges de l'étude a été envoyé aux membres du Bureau en préparation de la séance ainsi qu'à l'ensemble des membres de la CLE pour avis. Ce cahier des charges est présenté (cf. présentation) pour validation aux membres du Bureau de la CLE.

Les différentes phases de l'étude et leurs contenus sont détaillés :

- Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel
- Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs
- Phase 3 : Définition et choix de la stratégie du SAGE

Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel

Le scénario tendanciel doit permettre une projection dans le futur et mettre en avant le risque ou non, de non atteinte du bon état écologique et des enjeux du SAGE, si on poursuit avec les modes de gestions actuels, c'est-à-dire sans mise en place du SAGE.

Dans le contenu technique de cette phase, M. BIGOT demande que dans la synthèse des principales composantes sociales et économiques du territoire, la formulation « *Le changement climatique* » soit remplacée par « *L'évolution climatique* » en cohérence avec les autres points demandés.

Avant la séance, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ainsi que le PNR Loire Anjou Touraine ont demandé de bien prendre en compte l'impact des évolutions climatiques sur les ressources et de reformuler ce passage dans le cahier des charges en retirant « s'il est jugé significatif ».

Dès cette première phase, les travaux devront permettre aux membres de la CLE et des commissions thématiques de préciser les objectifs que se fixe le SAGE. L'Agence de l'eau insiste sur l'importance de retravailler ces objectifs en vue de l'élaboration de la stratégie du SAGE et du projet de territoire.

### Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs

Les scénarios alternatifs doivent permettre de proposer des solutions contrastées aux enjeux du SAGE selon les orientations choisies par la CLE.

M. NADAL rappelle la nécessité de mettre en perspectives les différents scénarios qui pourront proposer plusieurs niveaux d'ambitions.

M. JENOT s'interroge sur l'étude de l'acceptabilité sociale des scénarios ainsi que sur les impacts de ces différents scénarios sur les usages.

Il est répondu que tout au long de l'étude les commissions thématiques du SAGE seront réunies afin de recueillir la vision de tous. De plus, il est prévu que le prestataire réalise, à minima, 10 entretiens auprès d'experts et acteurs locaux dès la première phase de l'étude afin d'évaluer leurs visions du territoire. Chaque scénario sera détaillé et seront mis en avant leurs impacts positifs ou négatifs.

### Phase 3 : Définition et choix de la stratégie du SAGE

Cette dernière phase de l'étude doit permettre de formaliser les objectifs collectifs que se donne la CLE pour le SAGE et arrêter un scénario permettant de les atteindre.

M. MOREAU insiste sur l'importance de prendre en compte les expériences passées ou en cours et leurs résultats de manière à définir la meilleure stratégie possible. Il prend en exemple les aménagements ayant eu lieu sur le Thouet en Maine-et-Loire et s'interroge sur l'efficacité des mesures.

Une discussion a lieu sur la problématique des cyanobactéries et des cas constatés dernièrement sur le territoire.

M. JENOT met en avant la nécessité d'avoir une approche globale à l'échelle du bassin du Thouet et ne pas se limiter à la seule ressource en eau (apports venant du bassin versant).

M. CUBAUD et M. BIGOT mettent en avant l'approche globale que permet un SAGE.

Le prestataire devra également proposer pour chaque mesure des indicateurs de suivis permettant de suivre leur mise en œuvre et leurs effets. Le choix des indicateurs sera soumis à validation par la CLE.

M<sup>me</sup> BARRE demande que pour chaque indicateur proposé soit également précisée la source de l'information permettant de le faire vivre.

**M. CUBAUD indique que les remarques émises seront prises en compte dans le cahier des charges et propose sa validation ; le cahier des charges de l'étude est validé.** La consultation des entreprises va être lancée tout début octobre pour un lancement prévisionnel de l'étude en décembre 2017.

## **2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont**

Pierre PÉAUD rappelle que sur la partie Deux-Sévrienne du bassin du Thouet, les services de l'État ont souhaité associer la CLE du SAGE dans la réalisation de la cartographie des cours d'eau. Pour ce faire, un comité technique composé de membres de la CLE et de techniciens du bassin a été créé pour suivre ce travail.

Ce comité s'est réuni le 27 juin 2017, avec les représentants des communes concernées, pour étudier la proposition de cartographie faite par la DDT 79 sur le sous bassin Thouet amont. Lors de cette séance, plusieurs remarques ont été émises et des demandes de contre-expertises ont été formulées.

Le comité technique a validé la cartographie proposée sur le sous bassin Thouet amont hors secteurs à contre-expertiser (cf. présentation).

Il est proposé aux membres du Bureau que cette cartographie soit présentée lors de la prochaine CLE pour validation (hors secteurs à contre-expertiser).

M<sup>me</sup> MARTIN demande si les contre-expertises sont prévues prochainement.

M. NADAL répond que pour l'instant elles ne sont pas programmées au vu des conditions climatiques exceptionnelles.

M. MOREAU s'interroge sur le critère « un débit suffisant une majeure partie de l'année » et demande si un même écoulement est analysé à plusieurs reprises dans l'année.

M. NADAL répond que la méthodologie prévoit des critères complémentaires (la présence d'une vie aquatique ou la présence d'une berge et d'un substrat différencié) permettant de statuer sur les écoulements lors d'un passage terrain.

Il est rappelé que la réglementation qui s'applique sur un cours d'eau n'est pas la même que sur un fossé.

M. JENOT renouvelle son inquiétude quant à la réalisation de cette cartographie. Il ajoute que les membres du syndicat qu'il représente sont préoccupés par les conséquences de cette cartographie, particulièrement les propriétaires de plans d'eau situés sur des écoulements classés en cours d'eau.

M. NADAL répond que cette cartographie ne crée pas de nouveaux cours d'eau mais permet d'apporter au public une information sur la qualité des écoulements du département et ainsi savoir ceux qui sont considérés comme cours d'eau.

M. BIGOT ajoute que cette cartographie ne sera pas opposable et qu'il pourra toujours être possible de revenir vers la DDT pour discussion. Il ajoute que le rôle de la CLE est bien d'apporter un conseil à la DDT et permettre une concertation la plus large possible mais que la réalisation de la cartographie reste la responsabilité des services de l'État.

Suite à des échanges sur la vente ou la succession de plan d'eau, M. NADAL informe qu'une demande auprès des notaires a été faite afin qu'ils contactent la DDT pour s'assurer de la légalité du plan d'eau.

M. CUBAUD conclut en rappelant que la méthodologie mise en place permet la concertation et les échanges en amont ; **les résultats de la cartographie du bassin Thouet amont seront présentés lors de la prochaine CLE.**

### **3. Résultats inventaires « Zones humides » de la Communauté de communes du Thouarsais**

Pierre PÉAUD présente les résultats des inventaires « zones humides » qui ont débuté fin 2016 sur la Communauté de communes du Thouarsais. Il précise que ces inventaires ont été lancés par la Communauté de communes dans le cadre de l'élaboration de leur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

La cellule d'animation a participé à l'ensemble des inventaires afin de s'assurer du respect de la méthodologie qui a été validée par la CLE.

Les résultats de 18 communes sont présentés : surface de zones humides, pourcentage de la surface communal correspondant, nombre de plans d'eau, réseau hydrographique, nombres de sondages pédologiques...

Pierre PÉAUD indique que la cellule d'animation est en attente des documents finaux des communes de Bouillé-Loretz, Bouillé-Saint-Paul, Massais, Mauzé-Thouarsais, Saint-Cyr-la-Lande et Saint-Martin-de-Macon et que les résultats de ces communes seront ajoutés lors de la présentation en CLE. **L'ensemble des inventaires de la Communauté de communes du Thouarsais seront présentés et soumis à validation des membres de la CLE lors de la séance plénière du 10 octobre 2017.**

### **4. Information renouvellement de la CLE**

Il est rappelé que le mandat des membres de la CLE d'un SAGE est de 6 ans (art. R. 212-31 du code de l'environnement). L'arrêté préfectoral de composition de la CLE du SAGE Thouet date du 14 octobre 2011, il va donc être nécessaire de procéder au renouvellement de la CLE et la prise d'un nouvel arrêté.

Le Préfet des Deux-Sèvres sollicite actuellement les différentes structures pour connaître leurs représentants au sein de cette « nouvelle » CLE.

M. NADAL ajoute que les 9 EPCI-fp du bassin du Thouet ainsi que le Syndicat du Val de Loire et la Société Publique Locale des Eaux du Cébron seront représentés au sein de la CLE.

Lorsque le Préfet aura pris un nouvel arrêté de composition de la CLE, une CLE d'élections sera organisée fin novembre – début décembre 2017.

## **5. Questions diverses**

Pierre PÉAUD informe les membres du Bureau qu'un comité de pilotage de l'étude « GEMAPI », portée par le SAGE, s'est tenu le 25 septembre 2017. Cette séance a permis de restituer les positions des collectivités du bassin sur les différents scénarios de mise en œuvre de la GEMAPI.

Au vu des nombreux échanges, les membres du comité de pilotage ont validé le principe d'attendre 2018 et la prise des compétences GEMAPI par les EPCI-fp avant de lancer la phase 3 de l'étude (guide de mise en place du scénario retenu).

Un point d'information est prévu lors de la prochaine séance plénière de la CLE.

M. BIGOT complète en indiquant que cette étude permet aux collectivités d'avoir un maximum d'informations quant à leurs réflexions sur la mise en place de la compétence GEMAPI. La présentation qui sera faite lors de la prochaine séance plénière permettra d'informer les membres de la CLE de l'avancée des travaux.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. CUBAUD remercie les participants de la réunion pour leurs contributions et lève la séance.

## Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thouet



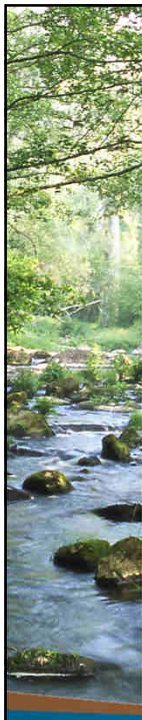
*Bureau de la CLE*

26/09/2017



## Ordre du jour

1. Cahier des charges étude « Scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont
3. Résultats inventaires Zones Humides de la CC du Thouarsais
4. Information renouvellement de la CLE
5. Questions diverses



## Ordre du jour

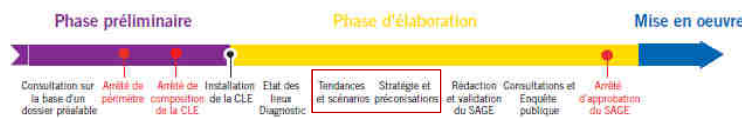


1. **Cahier des charges étude « Scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**
2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont
3. Résultats inventaires Zones Humides de la CC du Thouarsais
4. Information renouvellement de la CLE
5. Questions diverses

### 1. Étude Tendances et scénarios / stratégie SAGE

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

Étude d'élaboration du SAGE faisant suite à la validation du diagnostic par la CLE le 1<sup>er</sup> juin 2016.



Projet de cahier des charges transmis aux membres de la CLE et du Bureau par mail le 13 septembre 2017 en préparation de la séance :

- Un retour de la part du PNR Loire-Anjou-Touraine et de l'agence de l'eau

Cahier des charges élaboré à partir de CCTP de SAGE voisins (Clain, Sarthe aval, ...) et du guide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE.



## **Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**

### Contenu du projet de cahier des charges

#### Préambule

#### Contexte

- Périmètre de l'étude
- Descriptif général du bassin versant du Thouet
- État d'avancement du SAGE Thouet

#### Objet de la consultation :

Accompagner les membres de la CLE dans la poursuite de l'élaboration du SAGE en réalisant les phases suivantes :

- Élaboration du scénario tendanciel
- Élaboration des scénarios alternatifs
- Définition et choix de la stratégie de la CLE

#### Tranche ferme

- Scénario tendanciel

#### Tranche optionnelle

- Scénarios alternatifs et choix de la stratégie

## **Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**

### Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel (tranche ferme)

Projection dans le futur permettant d'estimer les tendances d'évolutions des usages, de leurs impacts sur le milieu et en tenant compte des mesures correctrices en cours ou programmées ainsi que du cadre réglementaire.

Description probable de la ressource à différentes échéances (2021,2027, ...) et à différentes échelles.

Évaluation du degré de satisfaction des enjeux du diagnostic du SAGE.

Mise en avant du risque ou non de non atteinte du bon état si on poursuit avec les modes de gestion actuels (sans mise en œuvre du SAGE).

#### CONTENU TECHNIQUE

Synthèse des principales composantes sociales et économiques du territoire :

- La croissance démographique
- L'évolution des activités économiques
- L'évolution des usages domestiques
- L'évolution des activités de tourisme et de loisirs
- L'évolution de l'espace rural et urbain / L'aménagement de l'espace
- Le changement climatique

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 1 : Élaboration du scénario tendanciel (tranche ferme)

#### CONTENU TECHNIQUE

Description du cadre globale, recensement des programmes, réglementations en cours et à venir :

- La réglementation en vigueur ou à venir dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'aménagement du territoire
- La mise en œuvre des politiques engagées ou programmées aux niveaux Européen, National ou Local : AEP, assainissement, aménagement et restauration des rivières, ZH, inondations, agricultures, gestion quantitative, ...
- La mise en œuvre des programmes locaux
- La mise en œuvre de grands projets d'aménagements

En fonction de ces premiers éléments, projection sur :

- L'état des masses d'eau superficielles et souterraines au niveau qualitatif
- L'état de la disponibilité de la ressource
- La vulnérabilité de la ressource
- La qualité des écosystèmes aquatiques
- L'impact des évolutions climatiques sur les ressources (*Remarque PNR*)

*Remarque AELB : rappel sur la nécessité de préciser et reformuler les objectifs du SAGE avec les acteurs du territoire*

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs (tranche optionnelle)

Scénarios alternatifs doivent permettre de proposer des solutions contrastées pouvant être mises en œuvre, selon les orientations choisies par la CLE, afin de respecter les principes généraux établis par la DCE et les documents réglementaires et de planification dans le domaine de l'eau.

À partir de ces scénarios alternatifs, les grands objectifs du SAGE seront fixés, en faisant émerger les mesures réglementaires et opérationnelles à mettre en place pour les atteindre.

Apporter des éléments d'aide à la décision quant au choix de la future stratégie du SAGE.

#### CONTENU TECHNIQUE

Le prestataire devra :

- Proposer des opérations pour la mise en œuvre des actions de la stratégie du SAGE
- Formuler des propositions sur le rôle, la portée et le contenu du PAGD et du règlement dans la mise en œuvre des mesures identifiées

Scénarios alternatifs seront définis selon les orientations validées par la CLE et viseront, à minima, les objectifs définis par le SDAGE.

## **Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**

### **Phase 2 : Élaboration des scénarios alternatifs (tranche optionnelle)**

#### **CONTENU TECHNIQUE**

Pour chaque scénario devront apparaître clairement : les conséquences des scénarios au regard de la DCE, les objectifs visés, les moyens différents d'atteindre des objectifs similaires.

Les scénarios pourront varier selon :

- Des stratégies et des dispositions techniques différentes pour atteindre le même résultat sur la masse d'eau
- Le niveau d'implication et d'ambition de différents acteurs du territoire
- Les capacités et les stratégies de financements de l'ensemble des acteurs publics et privés

Pour chaque mesure proposée seront précisés à minima :

- Le descriptif de la mesure
- Le territoire d'application
- Le type de mesure (prescription, organisationnelle, opérationnelle, connaissance, communication, ...)
- Les éléments de faisabilité technique, économique, d'acceptabilité sociale, de gouvernance
- L'analyse de l'efficacité de la mesure au regard de l'objectif visé (rapport coût/efficacité)
- Les hypothèses de dimensionnement de la mesure
- Le(s) maître(s) d'ouvrage et financeurs potentiel(s)
- L'estimation du coût sur 10 ans en fonction des hypothèses de dimensionnement
- Un échéancier de mise en place de la mesure

## **Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »**

### **L'évaluation économique des scénarios (alternatifs et tendanciel)**

Apporter des éléments socio-économiques précis pour aider aux décisions de la CLE (à l'échelle globale ou par sous bassins ou masses d'eau).

L'analyse doit permettre d'évaluer :

- Les coûts de mise en œuvre des mesures identifiées dans les scénarios
- Les conséquences socio-économiques pour les différents usages et activités du bassin
- Les avantages pour l'environnement

Doit permettre de définir l'équilibre qu'il convient de préserver entre développement économique, satisfaction des usages et protection du milieu naturel et de la ressource en eau.

Estimation du coût global des actions à mener pour atteindre le bon état écologique.

Distinction entre les actions « nouvelles » et actions déjà mise en œuvre ou programmées.

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Phase 3 : Définition et choix de la stratégie du SAGE (tranche optionnelle)

Permettre à la CLE de formaliser les objectifs collectifs qu'elle se donne pour le SAGE et arrêter un scénario permettant de les atteindre.

La stratégie consistera à choisir à partir des différents scénarios, les objectifs et les mesures qui constitueront le SAGE Thouet (objectifs quantifiés et localisés).

#### CONTENU TECHNIQUE

La méthode proposée par le prestataire devra permettre de :

- Déterminer et formuler les objectifs collectifs du SAGE
- Évaluer les différents scénarios
  - Analyse multicritères des scénarios permettant leur hiérarchisation*
  - Aspects techniques, socio-économiques, préférences des acteurs du territoire*
- Permettre le choix et la formulation de la stratégie et du scénario répondant aux objectifs définis
  - Stratégie : en fonction des orientations choisies, qui pourront être le choix d'un scénario en totalité, en partie, une articulation de plusieurs scénarios*
  - Scénario retenu fera l'objet d'une évaluation et d'une vérification avec les orientations du SDAGE*

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Indicateurs de suivi

Le prestataire proposera une série d'indicateurs simples et chiffrables destinés à suivre la mise en œuvre des mesures préconisées ainsi que leurs effets.

➡ Tableau de bord du SAGE (en cohérence avec les indicateurs du SDAGE)

### Modalités de réalisation et de suivi

Concertation la plus large possible (commissions thématiques) nécessitant l'appui d'un prestataire compétent dans le domaine de la stratégie participative et l'animation de réunions.

**En phase 1** : Réalisation de 10 entretiens, au minimum, auprès d'experts et acteurs locaux représentatifs du monde socio-économique et du suivi des milieux afin d'évaluer leurs visions prospectives ainsi que les partenaires techniques et financiers.

### Durée de l'étude

- Élaboration scénario tendanciel (TF) : 6 mois
- Élaboration scénarios alternatifs (TO) : 6 mois
- Définition et choix de la stratégie (TO) : 6 mois

Dans son offre le prestataire peut proposer une répartition entre les phases différentes

Lancement prévisionnel de l'étude : Décembre 2017

## Étude « Élaboration des scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »

### Réunions

Suivi de l'étude par le Bureau de la CLE / CLE = organe de validation des différentes phases

Pour chaque phase :

- 1 réunion de lancement avec le Bureau de la CLE
- 1 série de commissions thématiques (collective ou individuelle)
- 1 réunion de présentation/validation du travail finalisé de la phase avec le Bureau de la CLE
- 1 réunion de validation finale en CLE

	M1	M2	M3	M4	M5	M6	M7	M8	M9	M10	M11	M12	M13	M14	M15	M16	M17	M18
Scénario Tendanciel																		
Scénarios alternatifs																		
Choix de la Stratégie																		
Réunions																		
Bureau CLE	*	**																
Commissions																		
CLE																		

\* : + réunion de cadrage avec la cellule d'animation du SAGE

\*\* : Consultations acteurs et expert locaux (cf. partie 3.1)

Le prestataire peut dans son offre proposer un autre programme de réunions mais doit respecter, à minima, les réunions mentionnées ci-dessus.

## Ordre du jour



1. Cahier des charges étude « Scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
2. **Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont**
3. Résultats inventaires Zones Humides de la CC du Thouarsais
4. Information renouvellement de la CLE
5. Questions diverses

## Cartographie des cours d'eau 79 Sous bassin du Thouet amont

### Contexte

Instruction ministérielle du 3 juin 2015 demande la réalisation de la cartographie des cours d'eau

3 critères cumulatifs :

- La présence d'un lit naturel à l'origine
- Un débit suffisant une majeure partie de l'année
- Alimentation par une source

Également un faisceau d'indices complémentaires, issus de la jurisprudence, permet de compléter les critères (validé par décision du conseil d'État du 30 mai 2017) :

- Continuité amont-aval
- Présence d'une berge et d'un substrat différencié
- Présence d'une vie aquatique

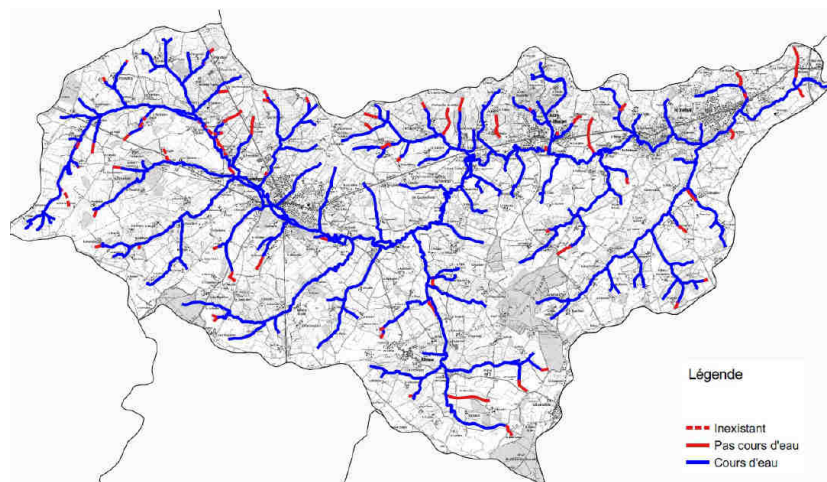
### Démarche sur le bassin du Thouet :

- ✓ 20 novembre 2015 : Validation par le comité technique des principes généraux dont la méthode d'atteinte de la carte complète
- ✓ 4 février 2016 : Validation par la CLE de la cartographie progressive et de la méthodologie d'atteinte de la carte complète
- ✓ 1<sup>er</sup> juin 2016 : Validation par la CLE de la méthodologie de terrain pour l'expertise des écoulements  
Validation du guide d'entretien des cours d'eau

### 27 juin 2017 : Réunion du comité technique « cours d'eau » + communes concernées

Présentation par la DDT 79 :

- Rappel de la démarche
- Conséquences d'un classement d'un écoulement en cours d'eau
- Présentation des observations terrain pour discussion avec le groupe technique



**27 juin 2017 : Réunion du comité technique « cours d'eau » + communes concernées**

Remarques émises par les membres du comité techniques ou les communes (courriers Secondigny et Le Beugnon) = besoin de contre-expertises

Reste du bassin validé par le comité technique

➔ **Proposition de validation de la cartographie des cours d'eau du sous bassin Thouet amont lors de la CLE du 10 octobre 2017 (sauf zone à contre-expertiser) ?**



## Ordre du jour



1. Cahier des charges étude « Scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont
3. **Résultats inventaires Zones Humides de la CC du Thouarsais**
4. Information renouvellement de la CLE
5. Questions diverses

### Inventaires des zones humides, du réseau hydrographique et des plans d'eau de la Communauté de Communes du Thouarsais

- Validation par la CLE de la qualité et du respect de la méthodologie du SAGE lors des inventaires des zones humides.
- La cellule d'animation du SAGE est associée à l'ensemble des réunions de travail, conformément à la méthodologie, qui demande notamment :
  - La mise en place d'un groupe de concertation
  - Un travail sur cartes à partir de données de prélocalisation
  - Une communication globale, auprès des propriétaires, des agriculteurs et de la population

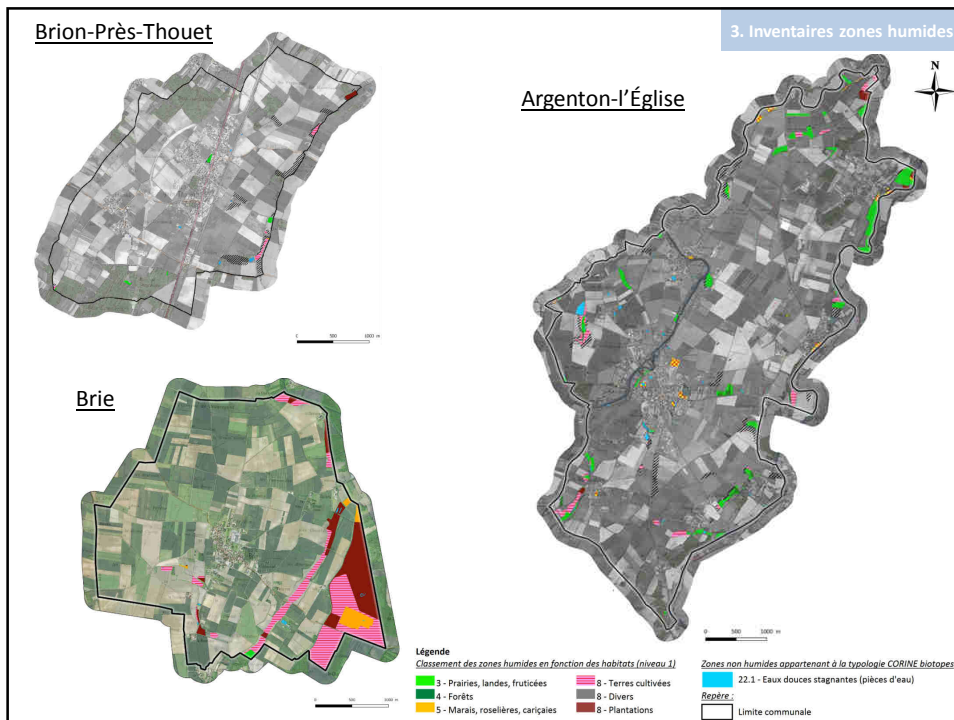
- Inventaires soumis à validation de la CLE le 10 octobre 2017 :

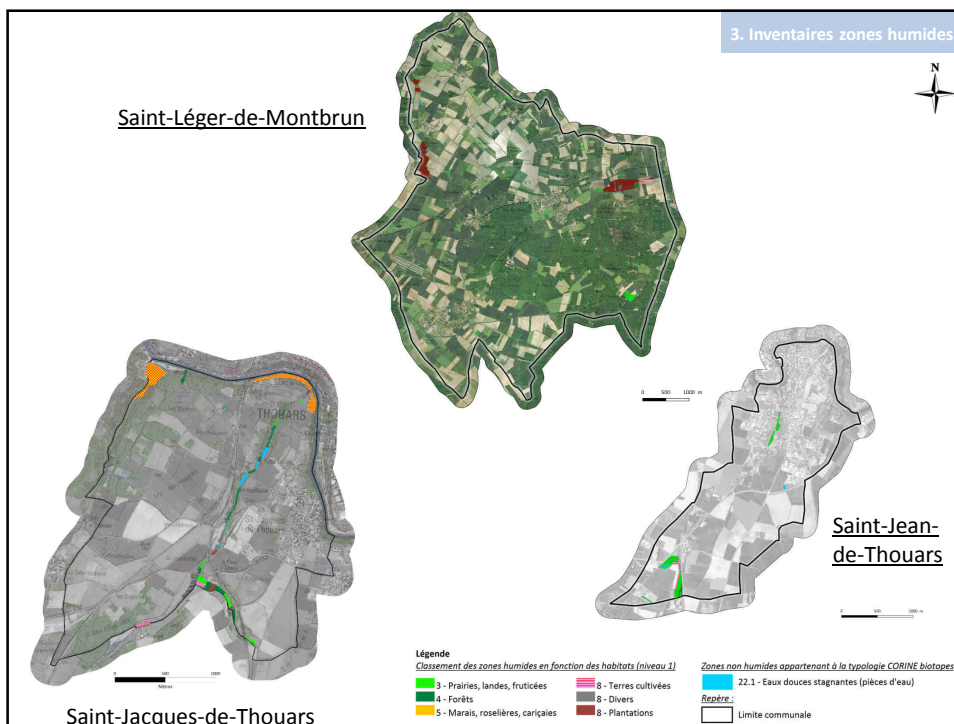
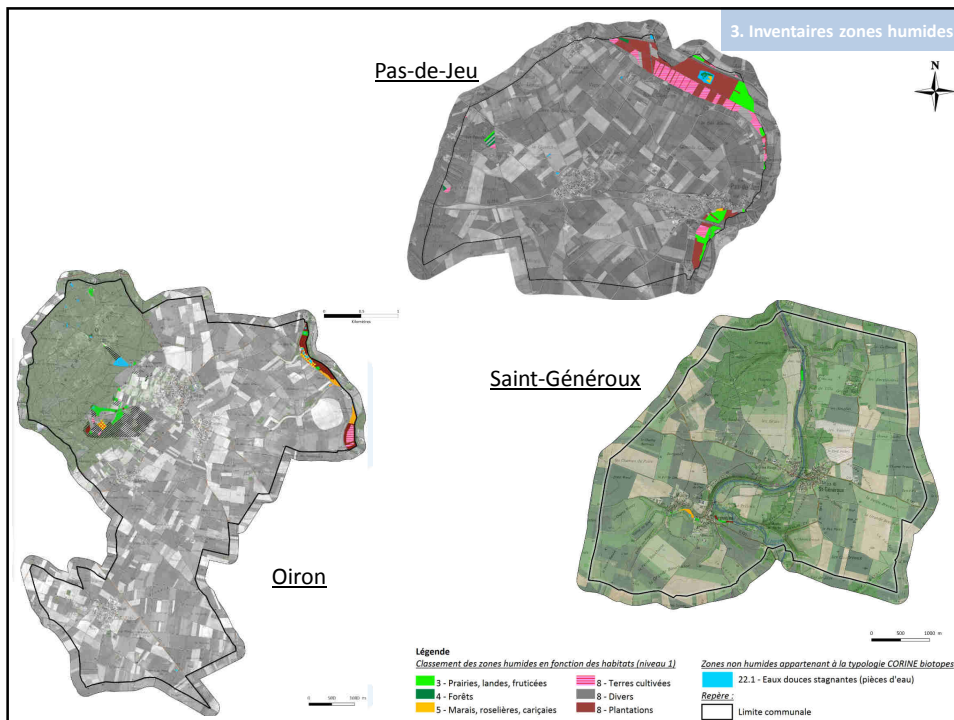
Argenton l'Église, Brie, Brion-Près-Thouet, Louzy, Marnes, Missé, Oiron, Pas-de-Jeu, Saint-Généroux, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Saint-Léger-de-Montbrun, Saint-Martin-de-Sanzay, Sainte-Radégonde, Sainte-Verge, Taizé-Maulais, Thouars et Tourtenay

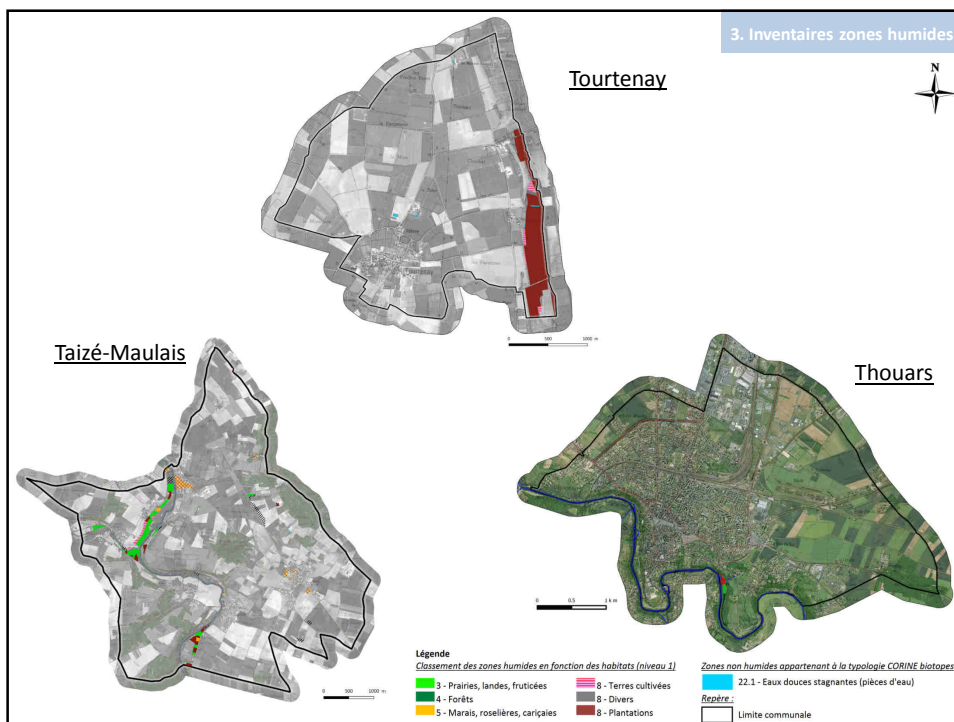
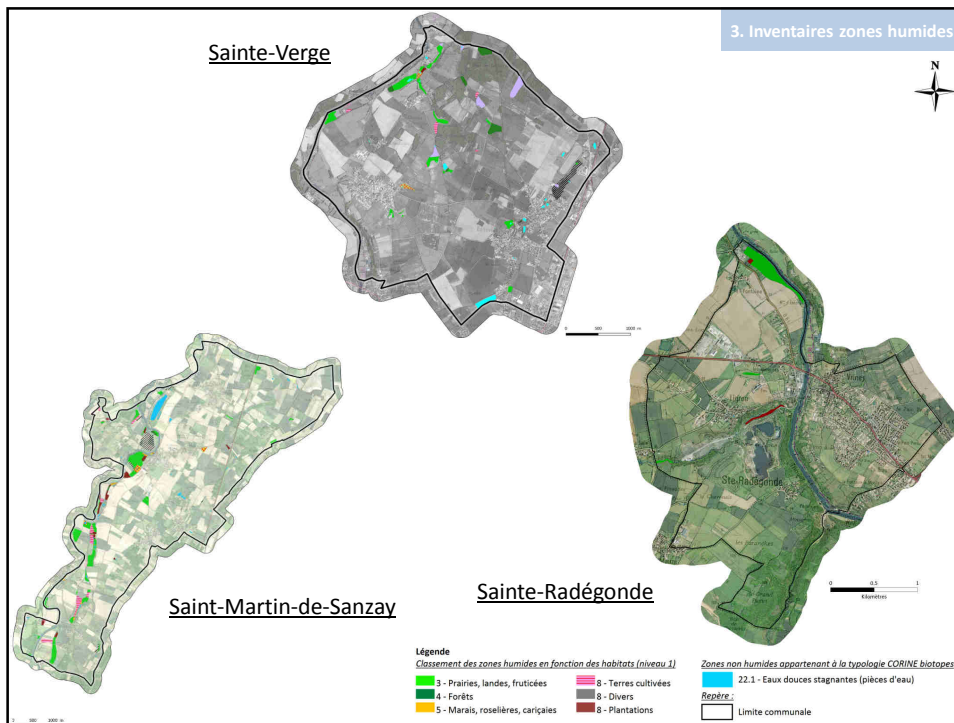
*(En attente des documents finaux pour Bouillé-Loretz, Bouillé-Saint-Paul, Massais, Mauzé-Thouarsais, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Martin-de-Macon)*

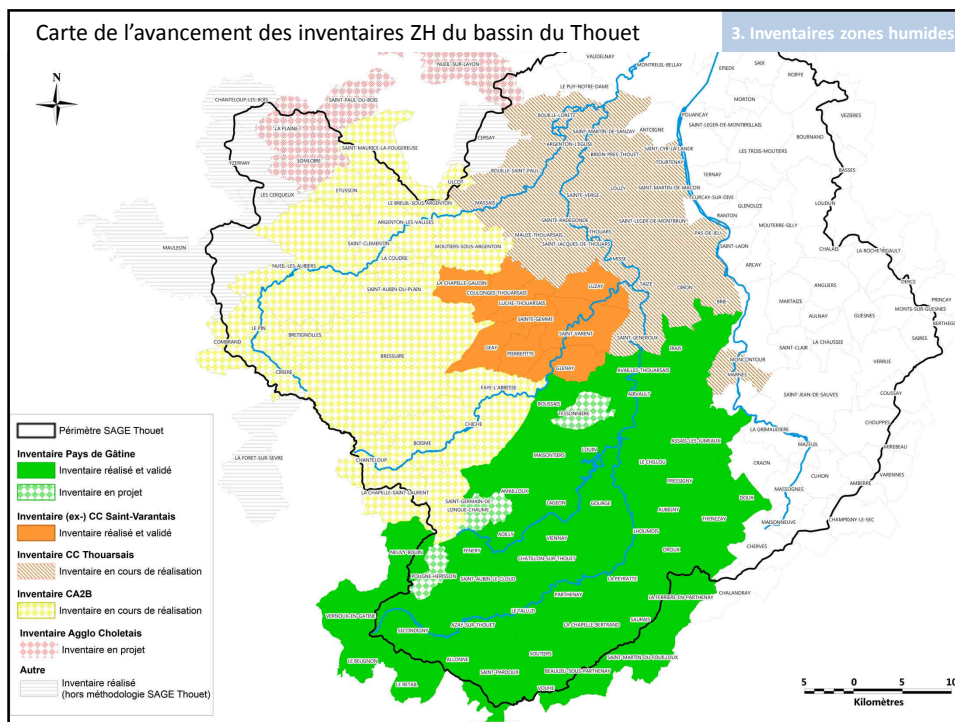

Commune	Surface en ZH (ha)	% communal	Réseau hydrographique (km)	Nombre plans d'eau & mares	Surface plans d'eau & mares (ha)	Nombre de sondages pédologiques	Date conseil municipal approuvant l'inventaire	Méthodologie du SAGE respectée (concertation/info)
ARGENTON-L'ÉGLISE	78,68	3,04	45,13	68	6,09	1352	17/07/2017	Oui
BRIE	145,81	12,19	27,6	10	0,758	148	18/05/2017	Oui
BRION-PRÈS-THOUE	4,3	0,5	12,5	6	0,45	272	29/06/2017	Oui
LOUZY	29,46	1,58	27,66	18	1,04	428	06/03/2017	Oui
MARNES	72,84	4,24	19,1	4	0,60	162	15/05/2017	Oui
MISSÉ	23,28	1,89	9	9	0,3	164	12/04/2017	Oui
OIRON	47,39	1,29	18,22	23	6,89	319	08/06/2017	Oui
PAS-DE-JEU	88,42	7,96	8,52	6	2,16	100	22/05/2017	Oui
SAINT-GÉNÉROUX	3,20	0,16	9,5	1	0,05	182	10/04/2017	Oui
SAINT-JACQUES-DE-THOUARS	5,65	1,02	12,25	8	1,79	71	16/02/2017	Oui
SAINT-JEAN-DE-THOUARS	6,86	1,38	7,93	8	0,64	78	06/04/2017	Oui
SAINT-LÉGER-DE-MONTRBRUN	36,5	1,2	23,13	33	1,97	516	10/07/2017	Oui
SAINT-MARTIN-DE-SANZAY	78,01	3,21	41,82	49	13,4	992	08/06/2017	Oui
SAINTE-RADÉGONDE	10,27	1,37	14,4	14	10,12	72	15/02/2017	Oui
SAINTE-VERGE	28,42	2,22	26	31	4,75	432	22/03/2017	Oui
TAIZÉ-MAULAIS	27,78	1,31	14,52	14	0,29	398	13/06/2017	Oui
THOUARS	2,36	0,2	9,7	1	0,02	71	04/05/2017	Oui
TOURTENAY	43,26	5,6	16,58	8	0,453	129	26/06/2017	Oui










## Ordre du jour



1. Cahier des charges étude « Scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont
3. Résultats inventaires Zones Humides de la CC du Thouarsais
4. **Information renouvellement de la CLE**
5. Questions diverses



## Renouvellement de la CLE

La durée du mandat des membres de la CLE d'un SAGE est de 6 ans (art. R.212-31 code environnement)

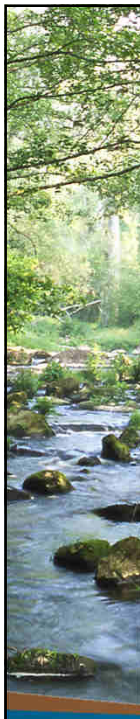
La CLE du SAGE Thouet a été actée par arrêté préfectoral du 14 octobre 2011 modifié

Nécessité de renouvellement de la CLE = prise d'un nouvel arrêté de composition

Sollicitation par courrier des structures concernées pour connaître leur représentant au sein de cette « nouvelle » CLE (retours attendus pour le 15 octobre)

### Échéances à venir :

- Dernière séance de la CLE sous sa forme actuelle : le 10 octobre 2017
- Fin novembre-début décembre 2017 : CLE d'élections (Présidence, Vice-Présidences, Bureau)
- Décembre 2017 : Bureau de la CLE pour lancement étude « Tendances et scénarios et choix de la stratégie du SAGE »



## Ordre du jour



1. Cahier des charges étude « Scénarios tendanciel et alternatifs et choix de la stratégie du SAGE »
2. Cartographie des cours d'eau : avancement et résultats du sous bassin Thouet amont
3. Résultats inventaires Zones Humides de la CC du Thouarsais
4. Information renouvellement de la CLE
5. **Questions diverses**



Merci de votre attention